

# Loi sur les télécommunications

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(1985)**

Heft 781

PDF erstellt am: **26.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1017733>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

pête contre les restrictions en vigueur en Suisse en ce qui concerne la publicité (auxquelles échappent les programmes diffusés par stallites et retransmis par câble).

Une société regroupant les principaux concurrents de Ringier, récemment constituée sous le nom d'Helvecom, fait également semblant de prendre date. De son côté, la SSR a développé son concept de 4<sup>e</sup> chaîne, avec fenêtres régionales, dont le premier essai pourrait avoir lieu à Bâle.

On ne sait encore rien du sort que l'autorité de surveillance, alias le Département fédéral dirigé par M. Schlumpf, va faire à ces *divers projets*. Le plus simple serait évidemment de les traiter comme des demandes au sens de l'OER, mais les intéressés n'en veulent rien entendre. A éviter: une «lex Ringier», qui mettrait selon ses promoteurs la TV locale sur pied d'égalité avec les programmes qui nous tombent des cieux étrangers, tellement plus cléments en matière de pub et de sponsoring.

## Loi sur les télécommunications

L'*avant-projet* de cette loi, destiné à remplacer le vénérable texte du 14 octobre 1922, est comme les autres issu de la «cuisine Mühlemann», qui a mis aux fourneaux pour l'occasion un certain Ulrich Gut, radical zurichois grand teint, neveu de l'ancien conseiller national Theodor Gut, directeur de la «Zurichseezeitung» et de la radio locale du même nom, et beau-fils de l'ancien directeur du Vorort, G. Winterberger.

Concocté par un groupe de travail de treize membres présidé, bien sûr, par Fr. Mühlemann, la future loi sur les télécommunications prévoit de laisser aux PTT le monopole des réseaux, mais de libéraliser le commerce des terminaux (appareils de téléphone, de télex, etc.) et même celui des centraux domestiques. Beaucoup reste à régler au niveau des ordonnances, qu'on prévoit aussi nombreuses que détaillées.

La procédure de consultation pourrait être ouverte dès septembre prochain. Le DFTCE ne s'attend — pour une fois — pas à trop de contestation, vu l'aspiration générale à desserrer l'étoupe des PTT... sinon à privatiser tout le secteur des télécommunications.

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

## Ça va brûler...

En ce qui me concerne, ma décision est prise: j'ai décidé d'intriguer pour parvenir si possible au poste de vice-président de la Fédération romande des fabricants de tuyaux! Car nous avons des fabricants de tuyaux, assez nombreux pour qu'ils se fédèrent — avec leur siège à l'avenue de Rumine. Ce qui implique un président, un vice-président, un secrétaire, un trésorier, etc. Vous me direz: pourquoi pas *président*?

J'ai toujours pensé que je préférerais être le second dans mon village que le premier à Rome.

Mais vous, qu'allez-vous devenir?

Je me demande si vous ne seriez pas bien inspiré en vous présentant pour un poste de sous-secrétaire au bureau de la *Prévention des incendies*? A moins que vous n'aimiez mieux une place au bureau de la *Défense contre l'incendie*. Ça demande réflexion. Remarquez: les deux bureaux sont subordonnés à l'*Etablissement cantonal d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels* (apparemment, nous ne sommes pas assurés contre les éléments surnaturels), de même que le bureau des *Inspecteurs de la police du feu* et celui des *Inspecteurs du service de défense contre l'incendie* — le tout dépendant à son tour du *Département de la prévoyance sociale et des assurances*, lequel comptait en 1983 près de 400 employés.

Une autre idée serait de proposer la création d'un poste — que vous occuperiez — de préposé à la *coordination* des différents organes énumérés plus haut. De même, par exemple, que l'*Organe cantonal de contrôle de l'assurance-maladie et accidents* est subordonné à la *Caisse cantonale des retraites populaires*, mais que cette dernière est coordonnée à la *Caisse cantonale AVS/AI/APG*.

Aïe! Aïe! Aïe! Je sens qu'on va de nouveau me gronder, et me dire que cette façon que j'ai de tou-

jours persifler est insupportable — en l'occurrence, une institution parfaitement honorable, et dont je serais le dernier à mettre en doute l'utilité. *Mea culpa*.

(Quant à mes renseignements, je les tire d'un ravissant petit livre sur *Le Canton de Vaud*, texte de Daniel Grivel, adjoint au secrétaire général du Département de l'instruction publique et des cultes, publié par le Crédit Suisse — 87 pages, nombreuses illustrations, la plupart en couleurs, nombreux graphiques, photos, gravures, etc., le tout fort bien fait.)

Mais revenons à *Walter Uhl*:

Au premier coup d'œil, disais-je, un peintre surréaliste, pareil à tant d'autres — on aime ou on n'aime pas; on est séduit ou agacé par l'apparente gratuité, et quelquefois aussi par les clichés toujours les mêmes...

Mais au second coup d'œil — et peut-être grâce au texte de Richoz, dont le préfacier Maurice Denuzières dit très bien qu'il a le don de l'amitié:

D'une part, un peintre d'une extraordinaire minutie, avec des échappées incroyables vers l'infini — vous connaissez ces tableaux de Brueghel: on vous donne une reproduction du tableau tout entier, puis celle d'un détail; et vous cherchez vainement le détail, et vous finissez par découvrir qu'il y est bel et bien, et que chaque détail est comme une miniature qui vit par elle-même!

D'autre part, une sorte de *nécessité*: un univers corrodé; des paysages, des villes, des ruines, des constructions, *sous lesquelles s'ouvrent un monde souterrain, mystérieux, menaçant*. «Rêve capturé» écrit Richoz. Certes. Mais aussi rêve qui sans cesse échappe au spectateur, l'entraînant toujours plus loin:

*J'entends gronder*

*Ce sont les pierres qui se détachent des années*

*La nuit nul ne prend garde*

*C'est tout un pan de l'avenir qui se lézarde*

René Guy Cadou

J. C.